

Conseil municipal du 16 décembre 2014

Question orale de Véronique Miquelly pour le groupe Auriol Ensemble

Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs,

Le 28 août dernier, je vous ai adressé un courrier, qui est resté à ce jour sans réponse. Alors je vais donc vous relire ce courrier, à vous, mais aussi à l'ensemble du conseil municipal, ainsi qu'à la presse, et j'espère que j'aurais enfin ce soir des éléments de réponse.

« Le 26 juillet dernier, aux alentours de 21 heures, s'est déroulé un accident sur la D560 entre Auriol et St Zacharie, faisant 2 victimes, tuées sur le coup. Ce couple d'aubagnais allait s'installer à St Zacharie. Ils laissent 4 enfants dans le désarroi et le désespoir. Ce nouveau drame fait suite à une longue série d'accidents matériels et corporels et fait de cette portion de route une des plus accidentogènes du département. Il y a 2 ans, lors d'un accident qui avait fait également 2 victimes, vous vous étiez engagée, Mme le Maire, à sécuriser cette portion de route.

Quels sont les résultats de votre engagement : un radar informatif à l'entrée d'Auriol, un « tourne à gauche » au niveau de Moulin de Redon, accompagné d'un radar informatif qui ne fonctionne pas ! Avez-vous seulement remarqué qu'à ce carrefour, il y a un arrêt de bus de l'autre côté de la chaussée et qu'il n'y a aucun passage protégé pour s'y rendre et en revenir ? Avez-vous également remarqué que la vitesse autorisée est limitée à 70 Km/h et que de nombreux enfants en période scolaire, souvent de nuit, sont obligés de traverser, à leurs risques et périls ? Et que dire de cette circulation de plus en plus démentielle : des poids lourds de 35 T qui traversent allègrement, en dehors d'une desserte locale, en toute impunité, le centre d'Auriol, frôlant au passage piétons et échafaudages ? Que dire également de la limitation à 30 Km/h rarement respectée, de ces portions de trottoirs à hauteur de chaussée, sans aucune protection pour le piéton ?

A de nombreuses reprises, Mme le Maire, vous nous avez fait état de vos relations privilégiées avec le conseil général dont vous êtes l'une des vices présidentes. Or, c'est bien le conseil général qui est en charge de la gestion des routes départementales. Jusqu'à présent, vous avez su solliciter son président afin d'obtenir des crédits pour vos différents projets, pas toujours les plus urgents......Ne serait-il pas judicieux, Mme le Maire, d'utiliser une partie de ces crédits pour une véritable mise en œuvre de sécurisation de la circulation ? A moins que, suite à votre immobilisme, vous ne soyez contrainte, lors d'un accident de plus grande ampleur, de les utiliser pour construire une chapelle ardente....

La question est simple, Mme le Maire : quels sont les moyens que vous allez utiliser et les actions que vous allez entreprendre, afin de sécuriser la circulation automobile sur notre commune ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Vice Présidente du Conseil Général, l'expression de mes salutations distinguées. »

Je voudrai ajouter un dernier mot pour compléter ce courrier. Depuis le jour où je vous ai envoyé cette lettre, il y a eu d'autres accidents sur cette départementale et notamment le 13 octobre 2014 faisant encore un mort.

Il est grand temps d'agir Mme le Maire, Vice-présidente du conseil général.

Je vous remercie de votre attention